

# AVIS DES SOCIETES

## ETATS FINANCIERS

### **SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -AMINA-**

Siège social : 92-94, avenue Hédi Chaker- 1002 TUNIS.

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation - AMINA- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 octobre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mohamed Ali ELAOUANI (ECC Mazars)

### **Bilan d'AMINA au 31 décembre 2010 (Exprimé en dinars tunisiens)**

Annexe n°1 Actif du bilan		Notes	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009
			Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC1	Actifs incorporels	4	<u>249 568</u>	<u>134 402</u>	<u>115 166</u>	<u>0</u>
	AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		249 568	134 402	115 166	0
	AC14 Acomptes versés					
AC2	Actifs corporels d'exploitation		<u>270 072</u>	<u>148 585</u>	<u>121 487</u>	<u>39 384</u>
	AC21 Installations techniques et machines		244 644	126 287	118 357	35 509
	AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		25 428	22 298	3 130	3 875
	AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				0	0
AC3	Placements	5	<u>17 360 318</u>	<u>995 036</u>	<u>16 365 282</u>	<u>13 734 360</u>
	AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>		<u>3 632 275</u>	<u>26 000</u>	<u>3 606 275</u>	<u>378 440</u>
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation		445 223	26 000	419 223	378 440
	AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		3 187 052		3 187 052	0
	AC33 <u>Autres placements financiers</u>		<u>13 728 043</u>	<u>969 036</u>	<u>12 759 007</u>	<u>13 355 920</u>
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		7 118 726	939 351	6 179 375	7 763 537
	AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		4 146 685	29 685	4 117 000	5 020 144
	AC334 Autres Prêts		62 632	0	62 632	72 239
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 400 000	0	2 400 000	500 000
AC6	Créances	6	<u>1 649 910</u>	<u>141 732</u>	<u>1 508 178</u>	<u>1 158 568</u>
	AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>		<u>602 865</u>	<u>141 732</u>	<u>461 133</u>	<u>348 840</u>
	AC611 Primes acquises et non émises		94 202	0	94 202	0
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		508 663	141 732	366 931	348 840
	AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>		<u>955</u>	<u>0</u>	<u>955</u>	<u>69 722</u>
	AC63 <u>Autres Créances</u>		<u>1 046 090</u>	<u>0</u>	<u>1 046 090</u>	<u>740 006</u>
	AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		620 264	0	620 264	542 685
	AC633 Débiteurs divers		425 826	0	425 826	197 321
AC7	Autres éléments d'Actif	7	<u>759 138</u>	<u>3 932</u>	<u>755 206</u>	<u>483 495</u>
	AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>		<u>13 297</u>	<u>3 932</u>	<u>9 365</u>	<u>203 287</u>
	AC721 <u>Frais d'acquisition reportés</u>		<u>445 091</u>	<u>0</u>	<u>445 091</u>	<u>0</u>
	AC722 <u>Charges à répartir</u>		<u>46 069</u>	<u>0</u>	<u>46 069</u>	<u>0</u>
	AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>		<u>254 681</u>	<u>0</u>	<u>254 681</u>	<u>280 208</u>
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		185 803	0	185 803	198 660
	AC733 Autres comptes de régularisation		68 878	0	68 878	81 548
<b>Total de l'Actif :</b>			<b>20 289 006</b>	<b>1 423 687</b>	<b>18 865 319</b>	<b>15 415 807</b>

**Bilan d'AMINA au 31 décembre 2010**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

Annexe n°2		Notes	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Capitaux propres et passif du Bilan				
	CP1 Capital social ou fonds équivalent		3 000 000	3 000 000
	CP2 Réserves et primes liées au capital		332 781	332 781
	CP4 Autres capitaux propres		443 314	194 170
	CP5 Résultat reporté		<1 064 491>	<977 243>
	<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>2 711 604</b>	<b>2 549 708</b>
	CP6 Résultat au 31/12		<270 624>	<87 248>
	<b>Total capitaux propres avant affectation :</b>	<b>8</b>	<b>2 440 980</b>	<b>2 462 460</b>
PA2	<b>Provisions pour autres risques et charges</b>		<b>247 470</b>	<b>113 608</b>
	PA22 provisions pour impôts		113 608	113 608
	PA23 Autres provisions		133 862	
PA3	<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>9</b>	<b>12 642 052</b>	<b>12 502 202</b>
	PA320 Provisions d'assurances Vie		11 973 646	11 868 807
	PA330 Provisions pour sinistres Vie		572 268	565 115
	PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		39 222	13 439
	PA360 Autres provisions techniques Vie		56 916	54 841
PA6	<b>Autres dettes</b>	<b>10</b>	<b>3 210 479</b>	<b>96 252</b>
	PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>		<u>19 080</u>	<u>17 711</u>
	PA63 <u>Autres dettes</u>		<u>3 191 399</u>	<u>78 541</u>
	PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		76 266	31 622
	PA634 Créiteurs divers		3 115 133	46 919
PA7	<b>Autres passifs</b>	<b>11</b>	<b>324 338</b>	<b>241 284</b>
	PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>		<u>324 338</u>	<u>241 284</u>
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>			<b>18 865 319</b>	<b>15 415 807</b>

**Etat de résultat technique vie d'AMINA  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010  
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Annexe n°4 Etat de résultat technique de l'Assurance Vie		Notes	Opérations Brutes Au 31/12/2010	Cessions Au 31/12/2010	Opérations nettes Au 31/12/2010	Opérations nettes Au 31/12/2009
PRV1	<u>Primes</u>	12	2 790 025	<14 341>	2 775 684	2 738 137
	PRV11 Primes émises et acceptées		2 790 025	<14 341>	2 775 684	2 738 137
PRV2	<u>Produits de placements</u>	13	1 240 609		1 240 609	1 653 419
	PRV21 Revenus des placements		644 500	0	644 500	1 653 419
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		146 333	0	146 333	0
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		449 776	0	449 776	0
PRV4	<u>Autres produits techniques</u>		1 483		1 483	0
CHV1	<u>Charge de sinistres</u>	14	<2 641 514>		<2 641 514>	<1 534 927>
	CHV11 Montants payés		<2 584 330>		<2 584 330>	<1 298 730>
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		<57 184>	0	<57 184>	<236 197>
CHV2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>		<132 697>		<132 697>	<1 445 970>
	CHV21 Provisions d'assurance vie		<49 997>	0	<49 997>	<1 446 940>
	CHV22 Autres provisions techniques	15	<82 700>		<82 700>	970
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	16	<54 316>		<54 316>	<70 837>
CHV4	<u>Frais d'exploitation</u>	17	<508 099>		<508 099>	<520 274>
	CHV41 Frais d'acquisition		<59 755>		<59 755>	<260 069>
	CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés					
	CHV43 Frais d'Administration		<448 344>		<448 344>	<260 205>
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs					
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>	18	<78 015>		<78 015>	<208 890>
CHV9	<u>Charges des placements</u>	19	<828 939>		<828 939>	<695 152>
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<135 881>		<135 881>	<87 054>
	CHV92 Correction de valeur sur placements		<560 032>		<560 032>	<277 721>
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		<133 026>		<133 026>	<330 377>
CHV12	Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique		<66 623>		<66 623>	<157 685>
Résultat technique de l'assurance Vie			<278 086>	<14 341>	<292 427>	<242 178>

**Etat de résultat d'AMINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2010  
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Annexe n°5 Etat de Résultat		Etat de Résultat Au 31/12/2010	Etat de Résultat Au 31/12/2009
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	<292 427>	<242 178>
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Vie</u>	66 623	157 685
PRNT2	Autres produits non techniques	7 970	
CHNT3	Autres charges non techniques	<50 000>	
	<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>	<267 834>	<84 494>
CHNT4	Impôts sur le Résultat	<2 790>	<2 754>
	<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<270 624>	<87 248>
<b>Résultat net après modifications comptables :</b>		<b>-270 624</b>	<b>-87 248</b>

<b>Annexe n°6 : Tableau des engagements reçus et donnés</b>		<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>HB1</b>	<b>Engagements reçus</b>	<b>794 945</b>	<b>0</b>
	<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	794 945	
<b>HB2</b>	<b>Engagements donnés</b>	<b>2 848 954</b>	<b>0</b>
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>		
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	2 848 954	
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		
<b>HB3</b>	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>		
<b>HB4</b>	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		
<b>HB5</b>	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		
<b>HB6</b>	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		

## Annexe N° 7

<b>État de flux de trésorerie Général (méthode directe)</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	E1	2 426 052	2 560 020
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<2 553 210>	<1 241 063>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	74 657	91 333
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4		<74 311>
E5 Commissions versées sur les acceptations	E5		<8 220>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	E6		
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	E7		
E8 Commissions reçues sur les cessions	E8		
E9 Commissions versées aux intermédiaires	E9	<48 723>	<58 020>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<814 288>	<823 200>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	E11		
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12		
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<20 170 896>	<12 256 837>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	20 034 840	9 957 594
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15		
E16 Produit financiers reçus	E16	995 724	1 243 780
E17 Impôts sur les bénéfices payés	E17		
E18 Autres mouvements	E18		
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		<b>&lt;55 844&gt;</b>	<b>&lt;608 924&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	<138 077>	<6 934>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2		25 000
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		<b>&lt;138 077&gt;</b>	<b>18 066</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2 Dividendes et autres distributions	F2		
F3 Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4 Remboursements d'emprunts	F4		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		-	-
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>			
	L1		
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>&lt;193 922&gt;</b>	<b>&lt;590 858&gt;</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>207 219</b>	<b>798 077</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>13 297</b>	<b>207 219</b>

## **PRESENTATION GENERALE**

Créée le 24 mars 1983, La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation est la première compagnie spécialisée en assurance vie en Tunisie.

Amina a pour objet, en Tunisie et à l'étranger, et dans la limite des dispositions légales, d'exercer les opérations de l'assurance sur la vie dans toutes ses branches, ainsi que les opérations de capitalisation et, en général, toute activité pouvant être légalement réalisée par une société d'assurance sur la vie.

**Dénomination :** Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA »

**Nationalité :** Tunisienne

**Activités :** Toutes branches d'assurances et de réassurances

**Capital :** 3.000.000 DT divisé en 30.000 actions entièrement libérées

**Registre de commerce :** B1154371997

**Matricule fiscal :** 033270BMP

**Siège social :** 92-94 avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis – Tunisie

**Téléphone :** 216 71 843 900 - **Fax :** 216 71 783 607

**E-mail :** [amina@gat.com.tn](mailto:amina@gat.com.tn)

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE AMINA**

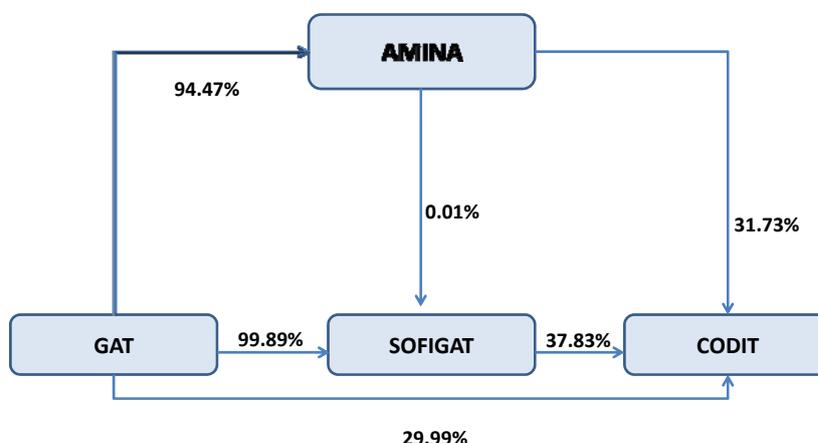
Les membres du conseil d'Administration de AMINA ont été élus par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mai 2008 pour une durée de trois ans pour les exercices 2008-2009 et 2010

- ✓ .M. Nouredine SKANDRANI Président
- ✓ Le Groupe des Assurances de Tunisie ;
- ✓ .M. Yazid SKANDRANI ;
- ✓ M.P.E.F II ;
- ✓ Maghreb Participation Holding ;

Etant à signaler que courant l'exercice 2010 nous avons enregistré la démission de Monsieur Abdelhay Chouikha et de la société Compagnie Gestion et Finance de leurs postes d'administrateurs

Monsieur Mohamed DHKILI est nommé comme Directeur Général à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 27 Juillet 2009.

## OGANIGRAMME JURIDIQUE DE AMINA AU 31/12/2010



Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par la Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

### **Note n° 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA » est une Société Anonyme au capital de 3 000 000 DT totalement libéré ayant pour activité d'effectuer toutes les opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie.

### **Note n° 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

La Société n'a connu aucun fait marquant qui nécessite d'être signalé au cours de 2010.

### **Note n° 3 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la société AMINA sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles

relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du ministre des finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **Les placements**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

La société est passée en 2009, à la méthode du coût moyen pondéré pour l'évaluation des placements au lieu de la méthode FIFO qui a été utilisée auparavant.

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition fait l'objet d'une provision, les plus-values, et en respect du principe de prudence, ne doivent faire l'objet d'aucune écriture. Une moins-value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

### **Les provisions techniques :**

Les provisions techniques comprennent :

#### **1) Les Provisions Mathématiques :**

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

#### **2) Les provisions pour sinistres à payer :**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2010 et dont la déclaration est parvenue le début de l'exercice 2011.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

### **3) Les réserves de stabilité :**

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

### **Les états de Résultat**

Conformément à la norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, Assurances AMINA a présenté l'état de résultat technique de l'assurance vie et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : Ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires, etc.
- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques.

En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}} .$$

### Les états financiers :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par

**ASSURANCES AMINA** sont les suivants :

- Le bilan ;
- l'état de résultat technique de l'assurance vie ;
- l'état de résultat ;
- l'état de flux de trésorerie et
- les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice comptable 2010 totalise, tant à l'actif qu'au passif, un montant de 18 865 319 DT contre 15 415 807 DT en 2009 accusant ainsi une hausse de 3 449 512 DT.

L'exercice 2010 a dégagé un déficit net d'impôt de 270 624 DT contre 87 248 DT en 2009.

Les primes acquises s'élèvent à 2 790 025 DT contre 2 754 064 DT l'exercice 2009.

Les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat, ci-dessous présentées, permettent d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de l'exercice 2010.

## Notes sur le Bilan

- **ACTIF**

### Note n° 4 : Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels totalisent 31 décembre 2010 un montant net de 115 166 DT.

Les actifs incorporels d'exploitation sont composés d'un logiciel informatique développé en 2008. Ils totalisent au 31 décembre 2010 une valeur brute de 134 402 DT.

Il est à noter que le Logiciel Assuria n'est plus fonctionnel depuis janvier 2010 et a été amorti intégralement au 31 décembre 2009.

En 2010, la Société a engagé des frais pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des contrats vie « LOGIVIE ». Les frais occasionnés par ledit achat s'élevant à 115 166 DT ont été classés dans la rubrique 'Immobilisation incorporelle en cours'.

La valeur brute des actifs corporels d'exploitation s'élève à fin 2010 à 270 072 DT, les amortissements quant à eux s'élèvent à 148 585 DT, soit une valeur nette de 121 487 DT contre une valeur comptable nette de 39 384 DT en 2009.

### Note n° 5 : Les placements

Le portefeuille des placements de « AMINA » représente au 31 décembre 2010 un montant net de

16 365 282 DT contre 13 734 360 DT en 2009, soit une augmentation de 2 630 922 DT.

La répartition du poste placement se résume comme suit :

Désignation	2010			2009		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Terrains et Constructions	445 223	26 000	419 223	445 223	66 783	378 440
Bon de trésor	3 127 000		3 127 000	4 153 000		4 153 000
Emprunts obligataires	990 000		990 000	667 143		667 143
Compte à terme	2 400 000		2 400 000	500 000		500 000
Billéts de trésorerie	29 685	29 685	0	207 463	207 463	0
Titres cotés, sicav et FCP	6 449 236	312 912	6 136 324	6 752 283	147 779	6 604 504
Titres et Actions non cotés	3 856 542	626 439	3 230 103	1 759 027	399 994	1 359 033
Autres prêts	62 632		62 632	72 239		72 239
<b>Total</b>	<b>17 360 318</b>	<b>995 036</b>	<b>16 365 282</b>	<b>14 556 378</b>	<b>822 019</b>	<b>13 734 360</b>

## Note n°6 : Les créances

Au 31 décembre 2010, le montant net des créances (voir bilan) s'élève à 1 508 178 DT contre 1 158 568 DT à fin 2009.

La répartition des créances se présente comme suit :

Désignation	2010	2009
Créances nées d'op. d'assurances directes	461 133	348 840
Créances nées d'opérations de réassurances	955	69 722
Etat et organismes de sécurité sociale	620 264	542 685
Débiteurs divers	425 826	197 321
<b>Total</b>	<b>1 508 178</b>	<b>1 158 568</b>

- Créances nées d'opération d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la Société envers ses assurés. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Elles représentent 17% du chiffre d'affaires en 2010 contre 15% en 2009
- Créances nées d'opération de réassurances : Le solde dégagé représente l'excédent de compte d'acceptation en réassurance.
- Etat, Organismes Sociaux et Collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs Divers : Ce compte présente à fin 2010, un solde de 425 826 DT contre 197 321 DT l'exercice précédent. Il comprend principalement, la créance de AMINA vis-à-vis de la société mère « Groupe des Assurances de Tunisie » pour un montant de 281 250 DT.

## Notes n° 7 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2010 un montant net de 755 206 DT contre 483 495 DT en 2009 et se décrit de la manière suivante :

Désignation	2010	2009
Liquidités et équivalent de liquidité	13 297	203 287
Frais d'acquisition reportés	445 091	
Charges à partir	46 069	
Comptes de régularisation	254 681	280 208
Provisions	- 3 932	
<b>Total</b>	<b>759 138</b>	<b>483 495</b>

Les Comptes de régularisation comprennent :

Désignation	2010	2009
Les intérêts et loyers acquis et non échus	185 803	198 660
Les autres comptes de régularisation	68 878	81 548
<b>Total</b>	<b>254 681</b>	<b>280 208</b>

### Note n°8 : Capitaux Propres et Réserves :

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2010 un montant de 2 440 980 DT contre 2 462 460 DT au 31 décembre 2009 enregistrant ainsi une régression de 1%.

Le détail des capitaux propres et réserves se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31.12.2009	Variation (+)	Variation (-)	Solde au 31.12.2010
Capital Social	3 000 000			3 000 000
Réserves Légales	67 270			67 270
Réserves facultatives	213 511			213 511
Réserves pour fonds social	52 000			52 000
Résultat reporté	-977 244		87 247	-1 064 491
Effet des modifications comptables	194 170	249 144		443 314
Résultat de l'exercice 2009	-87 248	87 248		0
Résultat de l'exercice 2010			270 624	-270 624
<b>Total</b>	<b>2 462 460</b>	<b>336 391</b>	<b>357 871</b>	<b>2 440 980</b>

### Note n°9 : Les Provisions Techniques Brutes

Au 31 Décembre 2010, les provisions techniques brutes sont estimées à 12 642 052 DT contre 12 502 202 DT au 31 décembre 2009, soit une évolution de 139 850 DT (1%).

Le détail des engagements techniques bruts est décrit de la manière suivante :

Désignation	2010	2009
Provisions mathématiques	11 973 646	11 868 807
Provisions pour sinistres à payer	572 268	565 115
Provisions pour P.B	39 222	13 439
Autres Provisions Techniques	56 916	54 841
<b>Total</b>	<b>12 642 052</b>	<b>12 502 202</b>

#### ✓ Les provisions mathématiques

Les provisions mathématiques ont enregistré une augmentation de 104 839 DT, soit une légère évolution de 1% par rapport à l'exercice 2009.

Elles se résument comme suit :

Désignation	2010	2009
Contrats Epargne	9 913 966	10 055 713
Contrats Décès	1 522 375	1 160 095
Contrats Mixte	537 305	652 999
<b>TOTAL</b>	<b>11 973 646</b>	<b>11 868 807</b>

✓ **Les provisions pour sinistres**

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2010 à DT 572 268 DT contre 565 115 DT l'année précédente.

Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement desdits sinistres.

✓ **Les autres provisions techniques : La provision de stabilité**

Cette provision a pour but de faire face aux déficits techniques éventuels. Ce poste présente un solde de 56 916 DT au 31/12/2010 contre 54 841 DT l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2010, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 39 222 DT contre 13 439 DT. Cette évolution est due à un réajustement de la provision constatée au cours des exercices précédents.

**Note n°10 : Les dettes**

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31/12/2010 à 3 210 479 DT contre 96 252 DT à fin 2009.

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	2010	2009
Dettes nées d'opérations de réassurance	19 080	17 711
publiques	76 266	31 622
Créditeurs divers	3 115 133	46 919
<b>Total</b>	<b>3 210 479</b>	<b>96 252</b>

✓ **Créditeurs divers**

La rubrique « créditeurs divers » totalise au 31 décembre 2010 un solde de 3 115 133 DT contre 46 919 DT au 31 décembre 2009. Cette importante hausse est due essentiellement au non-paiement du prix d'acquisition des actions de la société CODIT ayant fait l'objet d'une caution bancaire.

**Note n°11 : Les autres passifs**

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif. Ils s'élèvent à 324 338 DT au 31 décembre 2010 contre 241 284 DT en 2009.

**1) Notes sur les Etats de Résultat****□ ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE****Note n°12 : Les primes émises**

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires net d'annulations des affaires directes réalisé par AMINA s'est élevé à 2 669 398 DT contre 2 662 731 DT l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 120 627 DT contre 91 333 DT en 2009.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 14 341 DT contre 15 927 DT en 2009.

**Note n°13: Les produits des placements**

Au 31 décembre 2010, les produits bruts de placements ce sont élevés à 1 240 609 DT et les charges de placement ont atteint 828 939 DT d'où un revenu net de placement de 411 670 DT contre 958 267 DT l'exercice précédent.

**Note n°14: La Charge de sinistres**

Au cours de l'exercice 2010, on a enregistré une charge de sinistre de 2 641 514 DT contre 1 534 927 DT l'exercice précédent soit 95% du chiffre d'affaires net des primes cédées contre 56 % l'exercice précédent.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2010.

Les sinistres à payer ont atteint 572 268 DT au 31 décembre 2010 contre 565 115 DT à fin 2009.

**Note n°15 : Variation des autres provisions techniques**

Ce poste totalise au 31 décembre 2010 un solde négatif 82 700 DT contre un solde positif de 970 DT l'exercice précédent.

**Note n°16 : Participations aux bénéficiaires et ristournes**

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice 2010 se sont élevées à 54 316 DT.

**Note n°17 : Les frais d'exploitation**

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2010, la somme de 508 099 DT soit 18% du chiffre d'affaires.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- ✓ **Les frais d'acquisition** : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats ; ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.
- ✓ **Les frais d'administration** : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment, les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, les frais de personnel, la quote - part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

**Note n°18 : Les autres charges techniques**

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations.

Leur montant s'élève au 31 décembre 2010 à 78 015 DT soit 3% du chiffre d'affaires.

### **Note n°19 : Les charges de placements**

Les charges de placements se sont élevées au 31 décembre 2010 à 828 939 DT contre 695 152 DT en 2009.

Les charges de placements sont classées en trois catégories :

<b>Désignation</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Charges de gestion des placements	-135 881	87 054
Corrections de valeurs sur placements	-560 032	277 721
Pertes / réalisation des placements	-133 026	330 377
<b>TOTAL</b>	<b>-828 939</b>	<b>695 152</b>

#### **❖ Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclut notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

#### **❖ Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constaté sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

#### **❖ Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Ce sont, essentiellement, les pertes subies suite à la cession des actions cotées.

### **Note n°20 : Les produits des placements alloués et transférés à l'état de résultat**

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :



**Note n°25 : parties liées**

Les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

La quote part TTC de AMINA dans les charges salariales des services du support GAT s'élève à 95 120 Dinars et la quote part TTC dans les charges communes s'élève à 15 488 Dinars.

La quote part TTC du GAT dans les charges salariales du personnel de AMINA travaillant pour le compte du GAT (branche vie) s'élève à 222 091 Dinars.

AMINA a signé avec le GAT, en 2010, un contrat de vente d'une voiture d'une valeur de 38 129 Dinars.

Le GAT a payé, en 2010, les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales AMINA au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la Mutuelle Générale des Assurances (MGA) pour 14 788 Dinars.

La société SOFIGAT, filiale du Groupe GAT, est chargée de la gestion des placements de AMINA. Au titre de l'exercice 2010, la charge de gestion facturée par SOFIGAT et réglée par AMINA s'élève à 23 443 Dinars.



**Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2010**

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	445 223	419 223	419 223	-
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	3 187 052	3 187 052	3 187 052	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	5 555 981	4 616 630	5 754 281	1 137 651
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	1 562 745	1 562 745	1 750 671	187 926
Autres parts d'OPCVM (4)				
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	4 117 000	4 117 000	4 179 375	-
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	92 317	62 632	62 632	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	-
Autres dépôts (6)	2 400 000	2 400 000		-
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci dessus	-	-	-	-
<b>Total :</b>	<b>17 360 318</b>	<b>16 365 282</b>	<b>15 353 235</b>	<b>1 387 952</b>
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				
<b>(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière</b>				
<b>(2) Ce poste se détaille comme suit :</b>				
	<b>Valeur Nette</b>	<b>Juste valeur</b>		
Actions cotées :	4 573 580	5 729 424		
Actions non cotées :	265 857	24 857		
<b>Total :</b>	<b>4 839 437</b>	<b>5 754 281</b>		
<b>(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires &amp; FCP garanti</b>				
<b>(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes</b>				
<b>(5) Ce poste se détaille comme suit :</b>				
Obligations cotées :	970 000			
Obligations non cotées :				
Titres de créances négociables et bons de trésor :	3 147 000			
<b>Total :</b>	<b>4 117 000</b>			
<b>(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires</b>				

## Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Inventaire 2008</b>					
Règlements cumulés	1 710 901	2 118 378	1 584 080	3 944 038	4 468 033
Provisions pour sinistres	37 114	38 113	36 099	93 101	63 038
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>1 748 014</b>	<b>2 156 490</b>	<b>1 620 179</b>	<b>4 037 139</b>	<b>4 531 072</b>
Primes acquises	2 145 483	2 944 431	2 673 247	4 528 314	5 125 193
% sinistres / primes acquises	<b>81,47%</b>	<b>73,24%</b>	<b>60,61%</b>	<b>89,15%</b>	<b>88,41%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Inventaire 2009</b>					
Règlements cumulés	2 118 378	1 624 409	3 945 088	4 500 398	1 216 099
Provisions pour sinistres	20 014	31 836	18 150	39 108	357 192
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>2 138 392</b>	<b>1 656 246</b>	<b>3 963 238</b>	<b>4 539 505</b>	<b>1 573 291</b>
Primes acquises	2 944 431	2 673 247	4 528 314	5 125 193	2 754 064
% sinistres / primes acquises	<b>72,62%</b>	<b>61,96%</b>	<b>87,52%</b>	<b>88,57%</b>	<b>57,13%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Inventaire 2010</b>					
Règlements cumulés	1 646 515	3 962 088	4 492 104	1 558 789	2 155 597
Provisions pour sinistres	7 227	8 611	28 583	43 368	393 124
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>1 653 742</b>	<b>3 970 699</b>	<b>4 520 687</b>	<b>1 602 157</b>	<b>2 548 721</b>
Primes acquises	2 673 247	4 528 314	5 125 193	2 754 064	2 790 025
% sinistres / primes acquises	<b>61,86%</b>	<b>87,69%</b>	<b>88,21%</b>	<b>58,17%</b>	<b>91,35%</b>

## Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2010

	<b>Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation</b>	<b>Autres revenus et frais financiers</b>	<b>Total</b>	<b>Raccordement</b>
Revenus des placements immobiliers		8 461	0	PRNT11+PRV21
Revenus des participations		705 918	0	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		526 230	0	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>1 240 609</b>	<b>0</b>	
Intérêts			0	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes		-828 939	0	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>-828 939</b>	<b>0</b>	

<b>Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2010</b>	<b>Total</b>
Primes Acquises	2 775 684
Charges de prestations	<2 641 514>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<132 697>
<b>Solde de souscription :</b>	<b>1 473</b>
Frais d'acquisition	<59 755>
Autres charges de gestion nettes	<526 359>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>&lt;586 114&gt;</b>
Produits nets de placements	346 530
Participation aux résultats	-54 316
<b>Solde Financier :</b>	<b>292 214</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	
Part des réassureurs dans les prestations payées	
Part des réassureurs dans les charges de provisions	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>-</b>
<b>Résultat technique Decembre 2010 :</b>	<b>-292 427</b>
<b>Résultat technique Decembre 2009 :</b>	<b>-242 178</b>
<b>Variation 2010 - 2009 :</b>	<b>&lt;50 249&gt;</b>
	<b>21%</b>
<b>Informations complémentaires :</b>	
Versement périodique de rente Vie	
Rachats Vie payés	
Capitaux échus Vie	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie au 30 juin 2009	
Provisions techniques brutes Vie au 01 janvier 2009	



## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

### **Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « AMINA »**

92-94, AVENUE HEDI CHAKER – TUNIS 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des états financiers de la société « AMINA », établis en Dinar Tunisien, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total net de bilan égal à 18 865 319 dinars et un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 270 624 dinars,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

### ***Responsabilité des organes de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Les organes de direction sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des

méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion sur les comptes annuels***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société « AMINA » ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus, nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Compagnie, comporte un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne. Notre stratégie et plan d'audit ont été adaptés pour tenir compte des défaillances.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « AMINA » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

***Tunis, le 22 Septembre 2011***

Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI

ECC Mazars

# **Rapport du commissaire aux Comptes sur les conventions Réglementées**

## **Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « AMINA »**

92-94, AVENUE HEDI CHAKER – TUNIS 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

1. La quote part TTC de AMINA dans les charges salariales des services du support GAT s'élève à 95 120 Dinars et la quote part TTC dans les charges communes s'élève à 15 488 Dinars.
2. La quote part TTC du GAT dans les charges salariales du personnel de AMINA travaillant pour le compte du GAT (branche vie) s'élève à 222 091 Dinars.
3. En décembre 2010, AMINA a signé avec le GAT un contrat de vente d'une voiture d'une valeur de 38 129 Dinars.
4. En 2010, le GAT a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales AMINA au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la Mutuelle Générale des Assurances (MGA) pour 14 788 Dinars.
5. La société GAT Investissement (ex-SOFIGAT), filiale du Groupe GAT, est chargée de la gestion des placements de AMINA. Au titre de l'exercice 2010, la charge de gestion facturée par SOFIGAT et réglée par AMINA s'élève à 23 443 Dinars.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous avons été avisés par la société de l'existence de plusieurs conventions réglementées dont :

1. Le GAT, ayant des administrateurs en communs avec AMINA, a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de AMINA. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2010 s'élève à 419 028 Dinars.
2. AMINA loue des locaux auprès du GAT, ayant des administrateurs communs avec AMINA, au niveau desquels elle exerce son activité. Le montant annuel du loyer TTC en 2010 s'élève à 31 308 Dinars.
3. Des membres du personnel du GAT, ayant des administrateurs en communs avec AMINA, sont détachés auprès de AMINA. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2010 s'élève à 8 029 Dinars. Ce personnel a été recruté par AMINA courant l'exercice 2010.

4. Des membres du personnel de AMINA sont détachés auprès du GAT, ayant des administrateurs en communs avec AMINA. La charge brute du personnel détaché auprès du GAT relative à l'exercice 2010 s'élève à 21 029 Dinars. Ce personnel a été recruté par le GAT courant l'exercice 2010.
5. Le Courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec AMINA, présente au 31 décembre 2010, un solde débiteur du compte courant SECA ouvert sur les livres de AMINA, net des commissions, de 44 279 Dinars.
6. AMINA accordé des prêts à des membres du personnel du GAT, ayant des administrateurs en communs avec AMINA. La situation de ces prêts, au 31 décembre 2010, se présente comme suit :

Personnel GAT	Montant en dinars
Thouraya Msaddek	46 377
Ridha Jlassi	7 800

### C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

#### 1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le Président du Conseil d'Administration, ainsi que le Directeur Général de AMINA ont été désignés par le Conseil d'Administration du 27 Juillet 2009.

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### 2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit (en KDT):

Montants Bruts en dinars	Directeur Général	Président du conseil	Administrateurs
Avantages à CT			
Avantages à long termes			
Avantages en nature			
Jetons de présence		2 143	12 857
Total	0	2 143	12 857

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

*Tunis, le 22 Septembre 2011*

Le commissaire aux comptes  
 Mohamed Ali ELAOUANI  
 ECC Mazars